

MANIFESTE DES SEPT

(AQLPA, COSAPUE, CQDE, GREENPEACE QUÉBEC, MOUVEMENT VERT MAURICIE, RNCRE, UQCN)

Une agriculture durable pour tous

En préambule, les groupes signataires tiennent à souligner le profond respect qu'ils ont pour les milliers de femmes et d'hommes qui, tous les jours, pratiquent l'agriculture au Québec et qu'ils sont pleinement conscients de la contribution de l'agriculture québécoise au plan économique et social.

Toutefois, la société a changé et ses attentes pour une meilleure responsabilisation envers la protection de l'environnement ont évoluées. L'agriculture, elle aussi change, mais son industrialisation à outrance au détriment du tissu social et de la qualité de l'environnement, nous laissent craindre pour l'avenir.

Le lobby agricole doit aller au-delà de ses seuls intérêts corporatifs et reconnaître à tous les citoyens du Québec, *«le droit à un environnement sain»*.

De la concertation à la confrontation

Ces dernières années, les principaux intervenants du milieu agricole ont tour à tour énoncé leur engagement envers une *agriculture durable*.

Du Sommet de l'agriculture québécoise de 1992 au **Forum sur le développement durable du secteur bioalimentaire** qui s'est tenu en février 1994, les intervenants se sont prononcés sur plusieurs orientations, dont celle de *«travailler avec les partenaires gouvernementaux et les intervenants concernés, à l'établissement d'une cohabitation harmonieuse, actuelle et future, du secteur bioalimentaire avec les autres activités du milieu»*. Le président de l'UPA, Monsieur Laurent Pellerin, signait la **Déclaration de l'UPA sur l'environnement**, publiée en éditorial de la **Terre de chez-nous** le 11 avril dernier dans laquelle l'UPA *«exige (...) une approche intégrée dans la résolution des problèmes ainsi qu'une concertation véritable à tous les niveaux de la chaîne bioalimentaire et dans toute la société en général»*. Dans le cadre de la **Politique de développement durable du secteur bioalimentaire** du MAPAQ, le plan d'action veut, par la concertation, permettre *«de prévenir et de résoudre les litiges avec les résidants et résidentes du territoire en matière de pratique agricole»*.

Cette prise de conscience a mené plusieurs acteurs sociaux concernés, groupes environnementaux, ordres professionnels, ministères et producteurs, à se réunir au sein d'une

Table de concertation afin d'élaborer un projet de règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole. Près de deux ans de discussions, d'efforts et de compromis de part et d'autre pour en arriver, en février dernier à une proposition cosignée par les participants et déposée au ministre de l'Environnement et de la Faune pour adoption.

Par ailleurs, le printemps dernier, sans que la Commission parlementaire écoute ceux qui voulaient se faire entendre sur le projet de loi, l'Assemblée nationale adoptait avec précipitation la loi 23 sur le «droit de produire» qui consacre certains privilèges aux agriculteurs. Afférent à cette loi, le ministre de l'Environnement et de la Faune avait déposé un document de travail sur une proposition d'orientations gouvernementales relatives à la gestion des odeurs, du bruit et des poussières en milieu agricole. Cette proposition d'orientation fut référée à la Table de concertation afin d'en discuter la pertinence.

À ce sujet, les groupes signataires soulignent qu'ils ne souscrivent pas d'emblée aux orientations déposées par le Ministre mais considèrent qu'elles auraient dû avoir le mérite d'être discutées.

Récemment, l'Union des producteurs agricoles a plutôt choisi de dénoncer les orientations proposées, renier sa signature et briser le consensus de la Table en revenant sur certains éléments clefs visant à définir le contenu du futur règlement sur le contrôle de la pollution d'origine agricole. Elle jouait d'intimidation auprès du gouvernement en le menaçant d'une manifestation d'envergure si celui-ci n'accédait pas à ses demandes.

La voie de la confrontation choisie par l'UPA consacre l'échec du dialogue et de la concertation pourtant pratiqués de bonne foi par les autres intervenants depuis quelques années.

Aujourd'hui, les groupes sont en droit de s'interroger sur la valeur de la signature de l'UPA et mettent en doute la bonne foi qu'elle prétend manifester en regard de ses responsabilités environnementales tout en soulignant l'appui du ministre de l'Agriculture à l'UPA dans l'utilisation de cette stratégie «musclée». Les groupes signataires rappellent que le privilège du monopole de la représentativité agricole qu'exerce l'UPA s'accompagne obligatoirement de responsabilités au plan social. Nous déplorons que seul l'intérêt corporatif guide sa stratégie actuelle.

La recherche d'un véritable débat, équitable et crédible

Les groupes signataires rejettent l'option d'une simple Commission parlementaire qui n'aura qu'à débattre d'orientations en matière de distances séparatrices. Il rejettent également l'option de la table de concertation sur le développement de l'industrie porcine, qui réunirait certains intervenants du milieu agricole qui viennent de fouler au pied les principes de concertation explicitement exprimés par eux. Ni l'une ni l'autre de ces options, ne sauraient maintenant être crédibles et suffire à encadrer le débat sur un véritable développement agricole durable, incluant le développement de l'industrie porcine au Québec à laquelle la population doit, plus

que jamais, être associée.

Au plan social, les groupes signataires prennent à témoin la population du Bas-Saint-Laurent qui, pendant près d'un an, s'est concertée, de bonne foi, avec d'autres partenaires afin d'en arriver à une orientation acceptable pour tous. En bout de course, elle n'a pu que constater l'échec de la démarche et note que pendant l'effort de dialogue, plus de 20 autorisations pour de nouvelles installations de production porcine dans leur région ont été émises par le MEF. Nous prenons aussi à témoin la population de la Mauricie, dans la région du ministre de l'Agriculture, qui essaie péniblement de se faire entendre auprès de ses instances locales et provinciale afin qu'elle ait son mot à dire sur la forme que doit prendre le développement porcin dans la région. Nous prenons à témoin la population de Lanaudière qui, depuis plusieurs années vit la perte de ses cours d'eau, victime de la pollution agricole. Nous prenons à témoin la population de Chaudière-Appalaches qui vit un problème patent de surplus de production mais où les officiers du ministère de l'Environnement et de la Faune émettent aveuglément des autorisations et ce qui accentue ainsi le problème. Nous prenons aussi à témoin les populations des autres régions qui voient avec inquiétude et angoisse l'implantation anarchique de ce type de production dans leur voisinage.

Au plan environnemental, les groupes signataires prennent à témoin le constat du MEF que le Québec entier est déjà en situation de surplus et que ces surplus atteignent jusqu'au double de la capacité de support de certaines régions. Nous prenons à témoin le rapport du comité multipartite régional UPA-MAPAQ-MEF-MRC-FERTIOR sur la gestion des fumiers pour le territoire de Chaudière-Appalaches qui révèle que, sur ce territoire, près de 30% de la production porcine est réalisée sans autorisation du MEF. Nous prenons à témoin les membres de la Table de concertation sur le projet de règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole qui voient leur travail bafoué et renégocié au seul bénéfice corporatif de l'UPA.

Au plan de la santé publique, nous prenons à témoin les populations riveraines des rivières Yamaska, Chaudière, l'Assomption, Etchemin, Richelieu et Nicolet qui sont régulièrement privées de l'usage de leurs cours d'eau à cause de la pollution diffuse d'origine agricole.

Nous prenons à témoin la Direction générale de la santé publique qui craint des épidémies attribuables à des pratiques agricoles inacceptables, notamment par la poursuite du développement de l'industrie porcine, dans son modèle actuel, ce qui risque de mettre en péril la santé de la population dans les zones où cet élevage est actuellement concentré et, éventuellement, dans d'autres secteurs de la province. La direction est d'avis que l'objectif à court terme est de voir restreindre l'usage des pratiques agricoles les plus à risque, sinon un frein temporaire au développement de la production porcine pourrait s'avérer nécessaire.

Au plan économique, nous prenons à témoin les rapports du Vérificateur général du Québec qui fait état de 100 millions de \$ de subventions versées en trop aux producteurs porcins.

«Ainsi, pour la production porcine, des études du Groupe de recherche en

économie et politiques agricoles (GREPA) et du Ministère montrent qu'un modèle basé sur un mode de production plus efficace, utilisé par la majorité des producteurs de porcs à l'engraissement depuis le début des années 1990, réduirait les compensations d'environ 10 dollars par porc. Si la mise à jour du modèle, effectuée en 1992-1993, avait tenu compte de cette donnée, les compensations auraient été moindres de près de 45,8 millions de dollars annuellement. Une nouvelle mise à jour du modèle a débuté en 1995.»

«L'aide financière versée aux producteurs agricoles provient de plusieurs sources et le Ministère ne connaît pas toute l'étendue de cette aide ni l'importance des montants en cause». «Ainsi, les notions de viabilité, de rentabilité et de performance des entreprises agricoles véhiculés dans les orientations du Ministère ne sont pas reflétés dans les critères d'admissibilité de ces importants programmes d'aide (...)» «Les actions prises par le Ministère ne sont pas toujours cohérentes par rapport aux impératifs de la politique environnementale». «(...) une enquête d'un organisme de gestion de surplus de fumier a permis de déterminer que, sur 4,4 millions de dollars versés en compensation par la Régie des assurances récoltes à une cinquantaine de producteurs en 1994, plus de 0,8 million aurait correspondu à des unités non autorisées».

Avant le droit inconditionnel de produire, le devoir d'écouter

Les groupes signataires prennent donc à témoin des populations entières de plusieurs régions du Québec, la Direction générale de la santé publique, le Vérificateur général du gouvernement du Québec, appuyé par les études élaborées par des professionnels des différents ministères concernés pour **exiger le gel immédiat et inconditionnel de toute autorisation de production porcine au Québec et la mise en place d'un moratoire sur l'ensemble du territoire.**

Considérant l'ensemble des éléments sociaux, environnementaux, économiques et de santé publique que soulèvent la production agricole au Québec, les groupes signataires **demandent d'utiliser les pouvoirs que confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministre de l'Environnement et de la Faune afin qu'une commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement fasse enquête et procède à l'évaluation au plan environnemental, social, économique et de santé publique de l'industrie de la production porcine sur le territoire québécois.**

La responsabilité gouvernementale auprès de la population lui dicte de donner suite dans les meilleurs délais à la présente démarche afin que tous puissent participer, équitablement, à la définition d'un véritable développement agricole durable pour le Québec.

André Belisle

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

Yves Corriveau
Centre québécois du droit de l'environnement

Émilien Dauphin
Comité de santé publique

François Tanguay
Greenpeace-Québec environnemental

Patrick Rasmussen
Mouvement vert Mauricie

Claudette Villeneuve
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement

Harvey Mead
Union québécoise pour la conservation de la nature

[< Précédent](#)

[Table des matières](#)

[Suivant >](#)

[Le babillard des communiqués de l'ÉcoRoute de l'information](#)
